

Directions de l'Aménagement Urbain
et de la Transition Ecologique
Direction de l'Urbanisme
Service des Autorisations du Droit des Sols
CGG/SB/CR

ARRETÉ N°420/2022

Arrêté approuvant et mettant à disposition du public les Cahiers des Charges de Cession des Terrains (CCCT) des lots G et T relatifs à l'îlot 8 « La Madeleine » de la ZAC Multisites.

Le Maire de la Ville de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme en ses articles L 311-6 et D 311-11-1,

Vu la délibération du 13 janvier 2006 portant création de la ZAC Multisites,

Vu le décret n°2019-481 du 21 mai 2019 modifiant diverses dispositions du Code de l'Urbanisme,

Vu les Cahiers des Charges de Cession des Terrains des lots G et T de l'îlot 8 « La Madeleine »,

Considérant que dans l'îlot 8 « La Madeleine » de la ZAC Multisites, il y a lieu d'approuver les Cahiers des Charges de Cession de Terrain (CCCT) des lots G et T afin de les rendre opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme.

ARRETE

Article 1 : Les Cahiers des Charges de Cession des Terrains susvisés de l'îlot 8 « La Madeleine » de la ZAC Multisites cités sont approuvés.

Article 2 : Les Cahiers des Charges de Cession des Terrains seront mis à disposition du public pendant un mois au service des Autorisations du Droit des Sols de la mairie de Gonesse, sise 4 place du Général de Gaulle.

Article 3 : La publication électronique du présent arrêté sera effectuée sur le site internet de la Ville.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice Générale Adjointe des Services chargée l'Aménagement Urbain et de la Transition Ecologique, sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Madame la Directrice Générale Adjointe des Services chargée de l'Aménagement Urbain et de la Transition Ecologique,
- Grand Paris Aménagement.

Fait à Gonesse, le 6 octobre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **1 1 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **1 2 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Arrêté approuvant et mettant à disposition du public les Cahiers des

Objet de l'acte : Charges de Cession des Terrains (CCCT) des lots G et T relatifs à l'îlot 8
« La Madeleine » de la ZAC Multisites.

.....
Date de décision: 06/10/2022

Date de réception de l'accusé 11/10/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022ARRETE420

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221006-2022ARRETE420-AR

.....
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 2 .2

Urbanisme

Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Arrêté 420.pdf (99_AR-095-219502770-20221006-2022ARRETE420-
AR-1-1_1.pdf)